



COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2011

Présents : MM. SCHULTZ - GATEAUD - COULON - BERTHOUD - DUBOIS - GALLAND - Mmes TARDY - COMTE - LAGRANGE
Excusés ayant donné pouvoir : Mme EVANNO pouvoir à M. SCHULTZ - Mme DASSONVILLE pouvoir à M. BERTHOUD -
M. GOBET pouvoir à M. GALLAND

Absents : MM. SARAS - LYOT - PETRILLO.

Convoqués en séance ordinaire le vendredi 18 février 2011

Désignation d'un secrétaire de séance : J-Jacques GATEAUD

Après approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 24/01/2011, le conseil délibère.



1^{ER} POINT : GESTION DU PERSONNEL

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal la nécessité d'augmenter la durée hebdomadaire d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe d'une heure soit de 18 h à 19 h afin d'ajuster la durée du travail aux tâches requises. Après examen de la situation de l'agent concerné et des tâches qui lui sont confiées (aide en milieu scolaire), le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité VALIDE la modification de la durée hebdomadaire d'un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe de 18 à 19 h.

2^{ème} POINT : APPROBATION DES TRAVAUX DE LA C.A.O - ACQUISITION TRACTEUR ET MATÉRIEL AVEC REPRISE ANCIEN ÉQUIPEMENT

Le Maire expose au conseil municipal que suite à l'ouverture des plis par la commission d'appel d'offres du 14 février 2011 à 18 H concernant la consultation pour le marché de fournitures « acquisition d'un tracteur, d'une débroussailleuse et d'un chargeur avec reprise de l'ancien matériel », les établissements BOUILLOUX-PETIT à SENOZAN ont été retenus.

Le Conseil à l'unanimité, après en avoir délibéré, à l'unanimité VALIDE le choix de l'entreprise retenue par la commission d'appel d'offres pour 80 000 € HT (moins reprise de l'ancien matériel pour 44 730.40 €)

3^{ème} POINT : MISE EN PLACE D'UNE RÉGIE DE RECETTES

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal la création d'une régie nécessaire à l'encaissement régulier de produits de la vente de verres sérigraphiés, de timbres spécifiques à l'effigie du logo de la commune et de la chapelle de Domange et de tous produits relatifs au tourisme. Cette régie serait instituée à l'agence postale communale. Les tarifs de vente seraient les suivants : 2 € le verre et 0.58 € le timbre. Il est également proposé de connaître la possibilité de vendre ces produits à la régie du poids public. Un contact sera pris avec les propriétaires du bar La Taverne avec accord au préalable de Monsieur le Trésorier de la Roche Vineuse.

Le Conseil à l'unanimité, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE d'instituer une régie de recettes pour l'encaissement des produits touristiques et PRECISE qu'elle sera installée à l'agence postale communale.

4^{ème} POINT : DÉMOLITION D'UN BÂTIMENT COMMUNAL

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de l'avancée du dossier pour la démolition d'un bâtiment communal. Plusieurs phases sont programmées : Démolition du bâtiment rue Favier - Renforcement du mur mitoyen - Crépi et étanchéité
Avant tout commencement de travaux, un constat d'huissier et un relevé topographique du mur seront réalisés afin de constater les contentieux que ces travaux pourraient engendrer.

5^{ème} POINT : PROJET DE TRAVAUX VOIRIE 2011

La commission voirie se réunira le 1^{er} mars 2011 avec M. Ferré (DDT) afin de programmer les travaux de réhabilitation des voiries. Pour cette année, il est prévu de réaliser entre 80 000 € et 100 000 € de travaux sur les voiries communales.

6^{ème} POINT : PROJET DE TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

Il sera envisagé prochainement une réunion de la commission assainissement avec M. Briquet, Chef d'agence de la SDEI, pour une étude des travaux à projeter sur le réseau d'assainissement et plus précisément une analyse des secteurs de la commune à réaliser en séparatif. Il sera également évoqué les diagnostics à réaliser par la SDEI et prévus dans la DSP (délégation de service public signée en décembre 2009). Lors de la prochaine commission finances, une proposition d'emprunt - en vue de la réalisation de travaux - sera évoquée.

7^{ème} POINT : RENOUVELLEMENT DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC VÉTUSTE

Monsieur le Maire rappelle que l'extinction nocturne (de minuit à 5 h) est désormais effective ce qui entraînera une économie d'énergie entre 35 et 40 %. Un dernier réglage est à programmer : celui des jours de fête (14 juillet, 25 et 31 décembre).

En ce qui concerne le renouvellement des points vétustes (éclairage public de + de 20 ans), Monsieur le Maire signale que 2 tranches ont déjà été réalisées (45 points remplacés). A ce jour, le SYDESL subventionne ces travaux à hauteur de 50 %.

Il est proposé de faire la demande auprès du SYDESL pour renouvellement de la totalité restante du parc concernant les points vétustes. Accord à l'unanimité des membres présents.

8^{ème} POINT : RÉFECTION DU PARVIS DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal des dégradations importantes du parvis de la mairie. Les dalles posées à l'époque de la réfection du bâtiment ont mal vieilli et non pas résistées aux intempéries.

Il propose de refaire la partie dégradée (environ 100 m²) en béton désactivé avec galets ronds et pierre de Saint Martin. Une demande de devis a été faite auprès d'un paysagiste. Le chiffrage et le projet avec mise en concurrence seront présentés lors d'un prochain conseil municipal.

9^{ème} POINT : AMÉNAGEMENT DE LA GARDERIE PÉRISCOLAIRE

Monsieur le Maire informe du montant total des devis pour la réfection du local de 30 m² de l'ancienne bibliothèque en garderie périscolaire pour la somme de 8 724 € HT (ces travaux concernent la plâtrerie, la faïence, la menuiserie, l'électricité, la plomberie, le sanitaire et le chauffage.)

10^{ème} POINT : RÉFECTION D'UNE PARTIE DU MUR À DOMANGE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une partie d'un mur situé à Domange près du transformateur, s'écroule. Il précise que ce mur appartient pour moitié à la commune et à une habitante de la commune. Les dégâts ont sans doute été provoqués par un affaissement suite à la pose du transformateur dans les années 90. Après visite sur place, et avec l'accord au préalable de la propriétaire, il est envisagé la réfection du mur par un entrepreneur. Les travaux seront réglés par moitié (commune et propriétaire). Accord de principe pour la réfection du mur.

11^{ème} POINT : PARATONNERRE DE L'ÉGLISE SAINT GERMAIN

Suite au rapport sur le contrôle des installations électriques réalisé par le cabinet SOCOTEC, il ressort que le paratonnerre de l'église n'est plus aux normes. La non-conformité a été signalée par ledit cabinet, obligeant ainsi la collectivité à entreprendre des travaux (obligations réglementaires : prise de terre et parafoudres). Un devis a été demandé à l'entreprise FRANKLIN France pour la somme de 11 432 € HT. Après négociation, la somme a été ramenée à 10 000 € HT.

12^{ème} POINT : RÉNOVATION DE LA SALLE DE CLASSE (CP et grande section de maternelle)

Monsieur le Maire signale que l'estimation du coût des travaux pour la réfection est de 32 008 € HT. A cette somme, il sera ajouté la maîtrise d'œuvre du cabinet BECa (2 900 € HT) et le mobilier (un contact sera pris avec Mme Labruyère pour identifier ses besoins). Une consultation des entreprises sera réalisée prochainement.

13^{ème} POINT : DONATION VÊTEMENTS POMPIERS

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que suite au rangement du local archives à la mairie, un stock de vêtements de pompier neuf et en bon état a été découvert. Il propose de prendre contact auprès de M. le Maire d'Azé pour une donation de ces équipements. Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité.

14^{ème} POINT : DEVIS DIVERS

- ✓ Main courante pour le terrain de football : 3 devis ont été reçus. Monsieur le Maire propose de réunir une commission, à laquelle M. Fichet, Président du Club de Football sera invité, afin d'étudier avec précision les devis et options reçus.
- ✓ Tondeuse autotractée : devis des Ets GROSJEAN - Accord à l'unanimité
- ✓ Etudes, esquisses et avant projet sommaire pour le réagencement du hall de la mairie : devis du cabinet PONTEROSA, architecte d'intérieur, pour 3 800 € HT - Accord à l'unanimité. Cette démarche s'inscrit dans les travaux pour la mise en conformité pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (accès monte charge salle du conseil, hall ouvert, accueil plus fonctionnel).
- ✓ Mise à jour du cimetière : devis du groupe ELABOR pour 8 978.40 € HT - Accord à l'unanimité. Cette opération s'avère nécessaire en ce qui concerne la mise en œuvre du contrôle des cohérences logiciel informatique et réalité du terrain, procédure de reprise, mise à jour totale du cimetière avec plan.
- ✓ Elagage par lamier : sur certains secteurs de la commune, des arbres en bordure de propriétés privées et communales ont besoin d'être élagué (surplomb sur les voiries entraînant la dangerosité surtout en période d'hiver). Avant l'intervention d'un professionnel, un travail important doit être effectué afin de définir quels sont les propriétaires concernés et le métrage respectif pour chacun. Il est décidé de procéder aux mesures sur place (avec chiffrage au ml des distances à élaguer) et de contacter chaque propriétaire pour participation aux frais. Accord de principe pour cette opération.
- ✓ Curage du creux de Prôle : 3 devis ont été reçus : l'entreprise Greuzard est retenue pour 2 700 € HT - Accord à l'unanimité.
- ✓ Mise en place d'une clôture au creux de Prôle : devis SARL Bertin pour 1 117.20 € HT - Accord à l'unanimité.
- ✓ Jeux extérieurs : il est proposé d'acquérir un jeu de plein air pour la cour de l'école. Avant toute acquisition, l'accord de la directrice de l'école sera requis. Accord de principe.

Il est également envisagé l'acquisition d'appareils de fitness de plein air et de nouvelles vasques pour le parvis de la mairie (les actuelles seront déposées au Munet en amont et en aval sur la partie franchissable des futurs trottoirs). Accord de principe.

15^{ème} POINT : RÉVISION DU P.L.U.

Le comité de pilotage accompagné du cabinet Gallet/Rey, des services de la DDT et de ceux de la CAMVAL, s'est réuni dernièrement. Après une analyse détaillée et réalisée par le cabinet, il s'avère que la commune bénéficie actuellement d'une potentialité de construction de 140 logements (compris les projets en cours, les dents creuses au sein des zones urbaines, les zones IINA constructibles). La rétention foncière est importante sur le territoire communal. Il existe des terrains constructibles qui ne se vendent pas. Il est pris comme hypothèse une rétention foncière de 30 % et 40 % sur les potentialités de construction ramenant le chiffre de 140 logements à 104 et 91.

Les prévisions démographiques correspondent à un taux de variation annuel de +1.40 %. 5 scénarios de croissance sont présentés sur une période de 12 ans (2011-2024). D'après les potentialités du POS et après application de la rétention foncière, on peut considérer :

- 30 % s'élèvent à 104 logements, représentant une croissance annuelle moyenne de 2.2 % et un apport de 315 habitants supplémentaires,
- 40 % s'élèvent à 91 logements, représentant une croissance annuelle moyenne de 2.2 % et un apport de 285 habitants supplémentaires,

Le risque d'érosion viticole devra être pris en considération. A noter que la zone IINA située au sud du lotissement des cadolles est soumise à ce risque.

Afin de donner une suite à cette étude, la prochaine réunion de travail du comité de pilotage aura lieu le 14 mars 2011 à 14 h 30.

16^{ème} POINT : CONTENTIEUX DIVERS

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de plusieurs contentieux impliquant la commune :

1. Refus de non inscription d'un enfant de moins de trois ans : jugement définitif prononcé en faveur de la commune.
2. Procès verbal pour défrichage abusif : versement de 200 € à la commune au titre de dommages et intérêts,
3. Dégradation de trottoir sans accord au préalable de la commune : affaire en cours avec un conciliateur de justice,
4. Infiltration dans bâtiment privé dû au rehaussement de chaussée : affaire en cours - Mis en cause : Conseil Général et Commune.

17^{ème} POINT : ÉCOLE DE MUSIQUE DU VAL LAMARTINIEN

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adhérer à l'école de musique du val lamartinien. Coût de l'adhésion annuelle : 6.75 € par habitant + 80 € par enfant concerné. Avis favorable à l'unanimité.

Un contact sera pris avec l'école de musique du val lamartinien afin de préciser dans une convention les conditions d'adhésion.

18^{ème} POINT : INFORMATIONS DIVERSES

- Compte rendu du syndicat des eaux : parole à M. Galland. M. Galea à été nommé nouveau président en remplacement de M. MORNAND, démissionnaire.
- Inauguration des 7 logements au Munet réalisés par Macon Habitat baptisée « Le Clos de la Petite Mouge » le samedi 26 mars 2011 à 11 h. Les logements seront affectés début avril.
- Lecture d'un courrier d'un administré proposant le changement de côté de stationnement Grande Rue : demande non recevable. Un courrier lui sera adressé.
- De nombreuses félicitations et remerciements pour la qualité du bulletin municipal.

Tous les points ayant été abordés, la séance s'est levée à 23 h 40

Le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 25 mars 2011 à 20 h 30.
Le conseil municipal pour le vote des budgets aura lieu le vendredi 15 avril 2011 à 19 h 30.